

Nous applaudissons aux progrès rapides que font les colons du sud du lac et nous les encourageons à continuer leurs nobles et courageux efforts. Mais nous n'avons pas besoin de stimuler leur courage pour les engager à suivre la voie patriotique dans laquelle ils sont entrés avec tant d'empressement; car ils viennent encore de nous donner une preuve éclatante de leur grand amour de la colonisation, et voici dans quelle circonstance. Les informations nous ont été fournies par un brave et digne curé de l'endroit.

Jusqu'à ce jour, tous les colons se sont fixés au sud du lac St-Jean. Le nord du lac, où l'on peut ériger 300 grandes paroisses, a été complètement négligé, et pour cause; il n'y avait aucune voie de communication. C'était un obstacle qu'il s'agissait de faire disparaître. Or, aujourd'hui, on peut presque dire que cet obstacle n'existe plus, et qu'avant peu d'années la vallée nord sera aussi peuplée que les autres parties de ce district. Car il a été décidé, le 27 du mois de juillet, à une assemblée tenue à la Pointe-aux-Trembles, lac St-Jean, d'établir une ligne de navigation entre les deux rives sud et nord du lac. Cette assemblée avait été convoquée par M. St-Hilaire, député de Chicoutimi et Saguenay. Étaient présents les Révérends MM. Lizotte, curé de Roberval, Girard, curé de la Pointe aux Trembles, Vallée, curé de St-Jérôme, Tremblay, curé de St-Gédéon et plusieurs notables du comté.

Des discours enthousiastes furent prononcés par les prêtres que nous venons de nommer, M. St-Hilaire, M. A. Béchard, fondateur du journal *Le Saguenay*, M. Onellet, instituteur d'Hébertville, M. Gingras, marchand de St-Jérôme, etc.

Sur le champ, on jeta les bases d'une société en commandite, avec des parts ou actions de \$10 chacune, pour tenir une ligne de steamer sur le lac St-Jean. Les curés seront présidents honoraires, et il y aura de nombreux membres actifs dans chaque paroisse.

Le bateau à vapeur en question voyagera régulièrement et transportera les nouveaux colons au nord du lac, dont la longueur est de 12 lieues, la largeur moyenne de 7 et la plus grande largeur de 9.

C'est une entreprise qui mérite l'encouragement du public. Nous sommes convaincu—et nous le souhaitons ardemment—que les promoteurs obtiendront le plus grand succès.

CAUSERIE AGRICOLE

UTILITÉ DES ARBRES FORESTIERS ET FRUITIERS.

La question de la plantation d'arbres forestiers paraissant occuper en ce moment l'attention de nos agronomes canadiens; il n'est pas sans intérêt de publier ici ce qu'écrivait, il y a trente ans, de nos agronomes les plus distingués, feu M. Wm Evans, qui a contribué si largement au bien-être de la classe agricole par ses nombreux écrits sur différentes questions les plus importantes au point de vue agricole. Les recommandations qu'il faisait alors quant à la conservation de nos arbres forestiers, peuvent certes avoir leur application dans les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons, et aujourd'hui avec encore plus de raison qu'il y a trente ans.

Voici ce qu'écrivait en 1853, M. Wm Evans :

Pour la tenue d'une terre, c'est un grand défaut que d'en enlever tous les arbres, sans songer en garder pour les besoins de la ferme, de même que pour l'ombrage ou l'ornement du terrain sur lequel nous nous établissons.

Nous nous sommes fréquemment efforcé d'attirer l'attention des cultivateurs sur ce sujet, afin que l'on fit quelques démarches pour prévenir et faire disparaître ce mal; mais la destruction se continue, comme s'il était désirable de ne laisser aucune trace des belles forêts qui couvraient la terre du Canada, ou d'en planter d'autres à leurs places.

On essaie de justifier la destruction totale des arbres où de nouveaux établissements sont faits, vu la difficulté de préserver les arbres en défrichant la terre. Il peut y avoir un fondement pour cette objection; mais nous croyons qu'il serait très-possible de le surmonter, pour préserver quelques arbres, en choisissant ceux qui ont les plus longues racines dans le sol, où il n'y en a pas beaucoup, en ôtant tous les taillis et en éclaircissant les gros arbres jusqu'à un certain point.

Ça peut être difficile de sauver les arbres quand le feu passe sur la terre, néanmoins on peut en sauver quelques-uns. On peut laisser plus d'arbres qu'il n'en faut, et alors s'il y en a d'endommagés par le feu, il en restera un nombre suffisant.

Les meilleures variétés à laisser comme arbres dispersés, pour l'ombrage, l'ornement et l'usage de la ferme, sont l'orme, le bouleau, le hêtre, l'érable, le frêne, le noyer et peut-être le chêne. Les arbres de bois méau, si on en garde, doivent être laissés en masses ou groupes, vu qu'ils ne peuvent rester seuls s'ils sont gros. Le cèdre, le pin, laissés en bocage, ornent bien un paysage et peuvent bien payer pour le terrain qu'ils occupent. Si les circonstances ne permettent pas de conserver quelques arbres originaux de la forêt, en défrichant la terre pour la culture, on doit de suite planter des arbres.

Les jeunes arbres qui ont une bonne apparence peuvent être pris dans la forêt, et si on les plante avec soin ils croîtront rapidement. Il y a un avantage en plantant, car les arbres peuvent être placés dans les meilleures places où ils peuvent le mieux convenir et causer moins de dommages.

Pour une moyenne, cent verges carrés seraient un espace amplement suffisant pour chaque arbre, jusqu'à ce qu'ils aient l'âge de trente ou quarante ans; de là, l'usage d'un acre de terre seulement serait perdu pour trente-six arbres, et si ces arbres étaient utiles ils pourraient peut-être aussi bien quand ils seraient gros, pour la terre occupée, que toute autre partie de la terre, outre l'ombrage et l'ornement qu'ils donneront pour longtemps. S'ils étaient coupés, ils pourraient être remplacés par d'autres arbres.

Nous avons vu des arbres plantés seuls dans un bon terrain, atteindre une grosseur considérable dans l'espace de trente ans. Dans la Bretagne les arbres sont plantés pour le profit et sont considérés bien payer pour la terre qu'ils occupent, si les propriétaires peuvent attendre qu'ils aient atteint une grosseur considérable.

Mais à part toute considération de profit, le cultivateur a un intérêt à maintenir la beauté du paysage,